

Projet pédagogique du « Conseil Municipal Jeunes »



Prélude : Les enfants et les jeunes de la commune de la Rivière de Corps bénéficient de plusieurs structures d'accueil : Accueil Collectifs de Mineurs, Fun'Ados, Pass'Ados et les semaines Multiactivités. Celles-ci peuvent être un moyen d'expression pour les enfants ou les jeunes.

Selon les objectifs ou projets les enfants ou jeunes ont l'opportunité d'exprimer un sentiment, une volonté, des idées.

Les équipes d'animation portent des objectifs visant à favoriser la solidarité, la bienveillance et la notion de responsabilité.

Au Fun'Ados, un comité de jeunes et une Junior Association sont des organes déjà mis en place afin de responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs de leurs loisirs notamment mais pas seulement puisqu'ils mettent en place des actions pour des œuvres caritatives (Croix rouge et les Restos du Cœur).

De plus, l'équipe municipale souhaiterait qu'un groupe de jeunes représente officiellement la commune en créant un Conseil Municipal Jeunes. Celui-ci aurait pour but d'initier les jeunes à la vie politique réelle et de collecter les idées et les initiatives pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. L'objectif, aussi serait d'être présent en tant qu'élu sur les manifestations.

SOMMAIRE

I/ <u>Contexte historique et civique</u> :	P3
II/ <u>Constats</u> :	P3
III/ <u>Intentions pédagogiques</u> :	P3
IV/ <u>Moyens</u> :	P4
a) <u>Moyens humains</u> :	P4
b) <u>Moyens matériels</u> :	P4
<u>V/ Organisation</u>	P4
a) <u>Droit de vote</u> :	P4
b) <u>Eligibilité</u> :	P5
c) <u>Durée du mandat</u> :	P5
d) <u>Candidature</u> :	P5
e) <u>Déroulement</u> :	P5
f) <u>En cas d'accident</u> :	P6
g) <u>Assurances</u> :	P6
h) <u>Réunion du CMJ type</u> :	P6
1°) <u>Ordre du jour</u> :	P6
2°) <u>Déroulement d'un conseil municipal</u> :	P6
3°) <u>Restitution</u> :	P6
VI/ Budget :	P6
<hr/>	
VII/ <u>Critères d'évaluation</u> :	P7

I/ Contexte historique et civique :

Après des ébauches dans les années 60 et 70, le premier conseil a été créé en 1979 (Schiltigheim). C'est dans les années 90 et début 2000 que les CMJ se sont développés. On estime à 2000 le nombre de CME/CMJ sur le territoire français.

Le CMJ a pour but d'initier les jeunes à la vie politique réelle avec son fonctionnement et ses contraintes.

Définition : La politique en son sens plus large, désigne ce qui est relatif à l'organisation ou autogestion d'une cité ou d'un État et à l'exercice du pouvoir dans une société organisée (Source Wikipédia).

II/ Constats :

Le Projet Educatif préconise entre autres :

- Que l'enfant rempli d'émotion doit s'exprimer.
- Qu'il faut valoriser l'approche positive.
- Qu'il faut travailler sur la confiance de chaque enfant pour qu'il puisse se construire, s'affirmer et se responsabiliser.
- Être bienveillant en toute circonstance.

Celui-ci souhaite développer :

- Le goût de l'effort
- La responsabilité
- L'entraide
- L'esprit critique
- Le respect d'autrui
- La créativité

C'est pourquoi nous souhaitons créer un CMJ afin de mettre en exergue ces valeurs éducatives.

III/ Intentions pédagogiques :

- Initier à la vie communale : *Il s'agit de faire découvrir les coulisses du fonctionnement d'une mairie et de montrer aux enfants comment ils peuvent être acteur dans leur commune.*
- Découvrir le fonctionnement d'une mairie.
- Découvrir les acteurs de la mairie lors de visites.
- **Participer aux célébrations nationales de la commune (8 mai, 14 Juillet, 11 novembre, vœux du maire et événements dans le cadre du jumelage avec Brombachtal).**
- Familiariser les jeunes avec les processus démocratiques : *le vote, le débat, les élections.... Il s'agit d'expliquer tout le processus des élections jusqu'à la mise en place des commissions.*
- Être capable de voter.
- Être capable de se présenter aux élections.
- Être capable d'être force de propositions.
- Animer une réunion.

- Être à l'écoute des idées et des propositions des autres jeunes et les représenter : *Il s'agit de proposer des outils de communication visant à récolter les demandes, besoins des jeunes de la commune, de les consulter, de les trier et de choisir.*
- Recueillir des idées des ribocortins.
- Développer des idées.
- Défendre les idées, propositions au conseil municipal adulte.

IV/ Moyens :

a) Moyens humains :

Référent titulaire :

- Percy GARRICK BEESAPT option Loisirs pour tous

Référent suppléant :

- Julia SOBCZAK pour suppléer en cas d'absence de Percy

Référent élu par délégation de M. Le Maire :

- Francis DELLA VEDOVA (Elu)

Rôle de l'encadrement :

- S'assurer de la sécurité physique et morale des jeunes.
- Assurer le suivi sanitaire du jeune (Fiche de renseignements).
- Gérer le domaine administratif (Compte-rendu, rédaction du règlement intérieur...).
- Assurer la gestion financière (Suivi du budget, bons administratifs).
- Être à l'écoute du jeune afin de respecter son rythme.
- Apprendre aux jeunes le fonctionnement d'un conseil municipal.
- Permettre aux jeunes de s'épanouir dans son rôle.

b) Moyens matériels :

- Une salle de réunion (Lieu intergénérationnel, mairie).
- Matériel administratif (cahiers, stylos etc...).

V/ Organisation

Rédaction du règlement intérieur (Voir annexe)

a) Droit de vote : *(Les jeunes sont en droit de voter à partir de la classe de CE2 jusqu'en CM2) :*

Être en classe de CE2 à CM2 à l'école de la Rivière de Corps.

b) Éligibilité : (Pour être élu les jeunes doivent être au moins en classe de CM1)

Être en classe de CM1 à CM2 à l'école de la Rivière de Corps. (Nous estimons qu'en CE2 ils manquent encore un peu de maturité pour assurer l'animation ou la gestion d'une réunion).
Se présenter en binôme en respectant la parité fille-garçon.

c) Durée du mandat :

La durée est de 2 ans.

d) Candidature :

Le binôme doit présenter sa candidature sur une feuille format A4 sur laquelle il se doit de faire une présentation de leurs personnes et de leurs projets en quelques mots, qu'il doit afficher dans l'école.

e) Déroulement :

Avant les élections

- + février 2023 - Présentation du projet à M. TOSQUES.
- + 6 Juin 2023 - Présentation du projet pédagogique et du règlement intérieur aux Elus en commission.
- + 26 Juin 2023 – Délibération du projet pédagogique et du règlement intérieur en Conseil Municipal.
- + Publication du règlement intérieur sur le site de la mairie fin août 2023.
- + La 1^{ère} quinzaine de la rentrée de septembre 2023 : information dans les classes de CE2 CM1 et CM2 sur le fonctionnement des élections et du Conseil Municipal Jeunes.

- ❖ Présentation et explication dans les 6 classes (30 min par classe).
- ❖ Remise des cartes d'électeurs aux jeunes et des modalités.
- ❖ Informations sur les échéances (Présentation des jeunes souhaitant se présenter aux élections).

- + A partir du 19 septembre 2023 inscription des candidats.
- + Affichage des professions de foi dans l'école.

Pendant les élections (1^{er} quinzaine d'octobre voir avec M. TOSQUES)

- ❖ Installation des isoires en mairie.
- ❖ Tenue des bureaux de vote par des élus et bénévoles (Déterminer le nombre de personnes).
- ❖ Planification de la venue des classes le jour des élections.

Après les élections

- ❖ Rappeler les objectifs du CMJ.
- ❖ Planifier les réunions et la périodicité.
- ❖ Déterminer les projets.
- ❖ Elire le(la) maire du CMJ et son 1^{er} adjoint(e) à la réunion d'installation.

f) En cas d'accident :

Chaque jeune possède une fiche de renseignements avec les antécédents médicaux (opérations, allergies...) et les éventuels traitements en cours. Ces fiches restent à portée de mains des animateurs.

Le référent titulaire ou suppléant du PSC1, gèrera tous les petits « bobos » et les référencera dans le cahier d'infirmierie.

Si les blessures ou maladies ne sont plus dans les compétences de la prise en charge des animateurs, ces derniers sont chargés de demander conseil auprès des services de secours « **15** ».

Les responsables légaux sont prévenus dès que nous avons les conseils des secours ainsi que la SDJES, la préfecture et la mairie.

g) Assurances :

Le CMJ sera déclaré auprès de la compagnie d'assurance de la commune.

h) Réunion du CMJ type :

1°) Ordre du jour :

A définir avec le(la) Maire et son adjoint(e) pour chaque réunion.

2°) Déroulement d'un conseil municipal :

Le référent titulaire ou son suppléant se charge de rédiger un compte-rendu de chaque réunion.

Lecture de l'ordre du jour.

Vote (à main levée).

Planification des tâches.

3°) Restitution :

Le maire et son 1^{er} adjoint(e) se chargent de présenter leur projet à une commission municipale adulte.

VI/ Budget :

Il sera préparé au cours de la 1ère année de fonctionnement, pas de besoin particulier immédiat.

VII/ Critères d'évaluation :

Initier à la vie communale

- Est-ce que les jeunes sont au fait du fonctionnement d'une commune.
- Est-ce que les jeunes ont participé à une commission municipale.
- Se sont-ils informés des décisions du Conseil Municipal adulte.
- Est-ce que les jeunes ont participé aux célébrations municipales (8 mai-14 juillet -11 novembre-vœux du Maire etc...).

Familiariser les jeunes avec les processus démocratiques : le vote, le débat, les élections....

- Se présenter à des élections.
- Présenter et défendre son programme.
- Voter.
- Représenter ses électeurs et les habitants de la Rivière de Corps.
- Mener des conseils municipaux Jeunes.
- Débattre autour d'idées.
- Être force de proposition.

Être à l'écoute des idées et des propositions des habitants et les représenter

- Recueillir les doléances des habitants et des jeunes en particulier de la commune.
- Proposer des boîtes à idées à l'école, chez les Petits Loups et au Fun'Ados.

Adopté le 26 juin 2023 en Conseil Municipal

Signature :



M Christophe CHOMAT, Maire